

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 11/03/2021

Un demandeur d'asile sans moyens  
de subsistances depuis le 18.04.2019

Adresse : FORUM DES REFUGIES  
111 BD. DE LA MADELEINE CS 91036  
06004 NICE CEDEX  
Domiciliation N°5257  
Tel. 06 95 99 53 29  
[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

**Ma représentante :**

Association «Contrôle public»  
<http://www.controle-public.com/fr>  
e-mail [controle.public.fr.rus@gmail.com](mailto:controle.public.fr.rus@gmail.com)

**LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL  
DE MARSEILLE**

Dossier du Conseil d'Etat N°449748  
Dossier du TA de Nice N° 2101376

Requête visant à déterminer la compétence de la juridiction dans  
le cadre de l'action intentée contre les tribunaux et le préfet du  
département des Alpes-Maritimes.

1. Le 14.02.2021 j'ai déposé une demande d'indemnisation contre l'État (annexe 1).

Compte tenu des auteurs du préjudice, j'ai demandé au Conseil d'Etat de renvoyer le dossier devant une autre juridiction **dans l'autre département**, car il n'est pas possible d'examiner l'affaire devant des tribunaux du département des Alpes - Maritimes sans violer mon droit à un procès impartial (annexe 2).

Le 09.03.2021, le Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat a échappé à l'examen de cette question (annexe 3).

Je demande donc la juridiction immédiatement supérieure de renvoyer mon action devant une autre juridiction du même ordre **dans l'autre département**.

Il est également nécessaire de prendre en compte les informations sur les régions dans lesquelles les défendeurs ont déjà travaillé pour exclure la composante de corruption.

2. Le 02.03.2021, j'ai déposé une demande de provision au Conseil d'État pour l'examen dans une procédure de référé par le tribunal compétent, qui j'ai demandé à déterminer au Conseil d'État. ( annexes 4, 5)

Compte tenu des arguments du paragraphe 1 ci-dessus, je demande à la Cour administratif d'appel de le faire.

Annexe :

1. Demande d'indemnisation du 14.02.2021
2. Requête de renvoi dans l'autre département.
3. Ordonnance du 9.03.2021 du CE №449748
4. Demande d'établir le juge des référés compétent dans la procédure référé
5. Demande de provision du 02.03.2021

M. Ziablitsev S.

